



Arrêté municipal n° 2018/5297

**Arrêté portant autorisation pour l'organisation d'une animation « GOLF »
sur la plage de Kairon (face au poste de secours)
le samedi 25 août 2018 de 13h30 à 18h00**

Le Maire de Saint-Pair-sur-Mer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L. 131-2, L. 131-3 et L. 131-4,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 36, R. 37 et R 225,

Vu les arrêtés interministériels du 24 novembre 1967 et du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière,

Vu la demande d'autorisation déposée le 22 mars 2018 par Monsieur Vincent PORTIER directeur du golf de Granville à Bréville sur Mer 50290, en vue d'organiser une animation « GOLF » sur la plage de KAIRON (face au poste de secours) le samedi 25 août 2018 de 13h30 à 18h00.

ARRETE

Article 1^{er}

Monsieur Vincent PORTIER directeur du golf de Granville est autorisé à organiser une animation « GOLF » sur la plage de Kairon (face au poste de secours), le samedi 25 août 2018 de 13h30 à 18h00.

Une surface d'environ 10 mètres par 10 mètres sera réservée à cette animation sur la plage de Kairon.

Article 2

M. Vincent PORTIER sera tenu d'enlever tout dispositif relatif à l'organisation de ce tournoi après la manifestation et de veiller en l'état et à la propreté des lieux.

Article 3

Les infractions aux dispositions suivantes seront constatées par procès-verbaux, qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera notifiée et transmise, pour exécution chacun en ce qui le concerne, à :

- M. Vincent PORTIER directeur du golf de Granville à Bréville-sur-Mer,
- M. le Chef de Service de la Police Municipale de Saint-Pair-sur-Mer,
- M. le Chef de Corps du Centre de Secours de Granville,
- M. le Commandant du Commissariat de Granville,
- M. le Responsable de l'ALSH de Saint-Pair-sur-Mer,
- M. le Responsable des services techniques municipaux,
- Le poste de secours de Kairon.

Fait à Saint-Pair-sur-Mer,
le 5 juillet 2018

Le Maire,

Guy LECROISEY

